



DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Année universitaire 2026/2027

Maquette du DU VRR

« Mieux comprendre les religions, la laïcité et les valeurs de la République pour mieux accompagner les réalités de Mayotte. »

Inauguré en 2015 par le Préfet de Mayotte, le DU « Valeurs de la République et Religions » de l'université de Mayotte fait partie aujourd'hui de la liste des 31 formations civiles et civiques en France, agréées par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 31 juillet 2017, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2020.

Le diplôme Universitaire « Valeurs de la République et Religions » est Une formation au service de la compréhension des réalités mahoraises

Le Diplôme Universitaire « Valeurs de la République et Religions » de l'Université de Mayotte s'inscrit dans le réseau national des 31 diplômes universitaires de formation civile et civique reconnus par l'État.

À Mayotte, territoire marqué par une forte identité culturelle, une tradition religieuse profondément ancrée et une évolution institutionnelle rapide au sein de la République française, cette formation revêt une importance particulière. Elle vise à donner aux étudiants, aux professionnels, aux responsables associatifs, aux acteurs publics et culturels, ainsi qu'à tout citoyen intéressé, les outils nécessaires pour comprendre les interactions entre les religions, la société et les institutions républicaines.

Un socle de connaissances pluridisciplinaires pour comprendre les enjeux contemporains

Le diplôme poursuit un premier objectif fondamental : transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines :

- Les institutions de la République et le principe de laïcité ;
- Les grands principes du droit des cultes et des libertés fondamentales ;
- Les sciences humaines et sociales des religions : sociologie, histoire, approches culturelles, géopolitique des religions et étude des phénomènes de radicalisation.

Cette formation ne se limite pas à une approche strictement juridique ou franco-française. Si elle apporte les connaissances indispensables relatives au cadre juridique français applicable aux religions, elle s'ouvre également à une compréhension plus large du fait religieux dans ses dimensions historiques, sociales, culturelles et géopolitiques.

Dans le contexte mahorais, cette approche permet de mieux comprendre les spécificités du territoire, son héritage historique, ses pratiques religieuses, ses évolutions sociales ainsi que les défis liés à la cohésion sociale, à la citoyenneté et au dialogue interculturel.

Acquérir des compétences utiles aux acteurs du territoire

Le deuxième objectif du diplôme est de développer des compétences pratiques permettant d'accompagner la gestion des personnels et des institutions culturelles.

Ces compétences intéressent particulièrement les agents publics, les responsables associatifs, les cadres administratifs, les acteurs du secteur éducatif, social et sanitaire ainsi que les responsables religieux amenés à exercer leurs missions dans un environnement où les questions culturelles et religieuses occupent une place importante.

Favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et le vivre-ensemble

Le troisième objectif consiste à promouvoir une meilleure connaissance du fait religieux et des différentes religions présentes sur le territoire français, à travers l'étude de leur organisation, de leur histoire et de leurs doctrines.

À Mayotte, où les questions religieuses, culturelles et identitaires occupent une place centrale dans la vie sociale, cette formation constitue un espace privilégié de dialogue et de réflexion. Elle favorise les échanges entre des publics issus d'horizons professionnels, culturels, philosophiques et spirituels divers, dans le respect des valeurs de la République.

En contribuant à une meilleure compréhension des croyances, des pratiques et des cadres juridiques qui les entourent, le diplôme participe au renforcement de la cohésion sociale, au développement du dialogue interculturel et à la formation d'acteurs capables d'accompagner les transformations de la société mahoraise.

Comprendre le fait religieux, connaître les valeurs de la République et appréhender les réalités de Mayotte pour mieux agir au service du vivre-ensemble.

DURÉE, EFFECTIFS ET LIEU :

Organisation de la formation

Volume horaire total : 152 heures, réparties de septembre à juin.

Lieu de formation :

Les enseignements sont dispensés en France par le **Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR de Mayotte)**, établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Les cours sont organisés principalement à Dembéni, sur le site de l'université de Mayotte, et en partie à distance via Zoom. La formation est proposée en mode hybride : il est donc possible de la suivre à distance. Toutefois, la présence sur site est fortement recommandée. Les absences feront l'objet d'un contrôle, qu'il s'agisse des séances en présentiel ou en visioconférence.

Calendrier des enseignements :

Les cours ont lieu principalement le samedi matin, hors périodes de vacances scolaires de Mayotte.

Lorsque des enseignants-chercheurs ou intervenants viennent de métropole, des cours supplémentaires peuvent être programmés :

- Le lundi après-midi ;
- Le mercredi après-midi
- Ainsi que le samedi matin.

Dans ces situations, il est demandé aux étudiants d'être présents autant que possible afin d'honorer la venue de ces intervenants. Néanmoins, les enseignements resteront accessibles en visioconférence pour les personnes ne pouvant se rendre disponibles en présentiel.

Une convocation pourra être remise afin de faciliter l'aménagement de votre emploi du temps auprès de votre employeur ou de votre établissement.

Cette année, trois professeurs d'université métropolitains ainsi qu'un chargé de mission de l'enseignement supérieur interviendront dans la formation. Quatre semaines de cours en semaine sont donc prévues au cours de l'année. Certains enseignements pourront également être dispensés en soirée via Zoom.

La formation se compose de : 3 Blocs de compétences. Le diplôme universitaire comprend l'ensemble de ses 3 unités. La formation complète comprend 9 modules (Détail de la formation ci-après).

Bloc 1. Sciences des religions (45 heures) :

Module 1 : **Histoire religieuse de la France** (15 heures)

Module 2 : **Sociologie des religions** (15 heures)

Module 3 : **Approche culturelle des religions** (16 heures)

Module 4 : **la laïcité à Mayotte entre traditions et droit commun** (4 heures)

Bloc 2. Institutions de la République française, laïcité et religions

Module 4 : **Institutions de la République française (25 heures)**

- Aspects théoriques (15 heures)
- Analyse pratique (10 heures)

Bloc 3 Droits et Religions (40 heures)

Module 5 : **Libertés fondamentales et droit des religions** (20 heures)

Module 6 : **Droit privé et religions** (10 heures)

Module 7 : **Droit public et religions** (10 heures)

Bloc 4. Approche de la radicalité (35 heures)

Module 8 : **Dérives sectaires et indicateurs de basculement** (16 heures)

Module 9 : **Géopolitique du Moyen orient et du djihad global** (20 heures)

CONDITIONS D'ACCÈS :

Ce diplôme universitaire est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription à cette formation. Les inscriptions se font auprès de l'université inscription@univ-mayotte.fr sur le site de l'université (La procédure vous sera envoyée précisément, site Pegase)

VALIDATION DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'EXAMEN :

Les connaissances acquises au cours de cette formation font l'objet d'une évaluation en vue de la délivrance du diplôme. Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens.

Un QCM de 100 questions permettant de vérifier l'acquisition des connaissances constitue l'examen final du DU. Si le DU est accrédité par France compétence, un écrit au cours de l'année sera organisé : une étude d'un cas concret au choix du candidat et un oral de 15 minutes et d'une reprise de 10 minutes.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale à l'examen.
Possibilité de validation en deux ans maximum.

COÛT DE LA FORMATION :

Pour une prise en charge individuelle : 300 €

50 € pour les ressortissants résidant à Madagascar de l'AEFE et les citoyens malgaches suivant les cours en visio .

Prise en charge possible par l'institution dont relève l'agent (lettre d'engagement à fournir)

Frais d'inscription : 450 euros

Gratuit pour les étudiants et personnels de l'université.

ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont profanes et non religieux. Ils sont de niveau universitaire. Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, *power point*.

CONTENU DE LA FORMATION :

Bloc 1. Sciences humaines et sociales des religions (45 heures)

- Module 1 : Histoire religieuse de la France (15 heures)

Après une présentation historiographique, le cours s'attachera à montrer la différenciation l'histoire de l'histoire ecclésiastique, c'est-à-dire entre à forte connotation confessionnelle et pastorale et une démarche scientifique qui s'insère dans l'histoire économique, sociale et politique. Ce faisant, outre le développement du christianisme à partir de l'époque romaine, ce cours s'attachera à présenter le monopole catholique sur les populations du Moyen âge, la manière dont il s'est enraciné (institutions, pratiques liturgiques, socialisation, lien entre monarchie et légitimité divine), la longue répression de la dissidence religieuse (catharisme, religions populaires, sorcellerie, christianisme non catholique, implantation-répression des protestantismes/tolérance-persécution), le rejet de l'altérité religieuse non chrétienne (le sort fluctuant des populations juives, le rapport très conflictuel, féodal puis colonial au monde musulman, croisades, guerres. Ce panorama servira à expliquer l'actuelle diversité religieuse de la population française et à décrire l'implantation récente de l'Islam en France, en rapport avec la composition de son territoire (métropole et outre-mer). Le cours se terminera sur les derniers phénomènes de notre époque : sécularisation d'un côté et revendications religieuses de l'autre.

- Module 2 : Sociologie des religions en France (15 heures)

Ce cours s'attachera à explorer les études sur les religions en France et dans le monde, prises sous leur angle sociologique, c'est-à-dire à travers leurs expressions historiques, culturelles et sociales, et ce, de la Révolution française à nos jours.

Il reviendra sur les grands paradigmes de la sociologie des religions à savoir la définition des concepts de laïcisation et de sécularisation et leurs évolutions récentes telles qu'elles ont été mis en évidence dans le cadre de la discipline sociologique. Plusieurs exemples nationaux seront présentés.

Puis il s'intéressera aux enjeux historiques et académiques d'une approche confessionnelle et/ou laïque des religions tant hier qu'aujourd'hui. Il analysera les productions récentes en sociologie des religions et présentera leurs résultats et les enjeux qu'ils recouvrent. Un temps sera consacré à la présentation d'un champ relativement nouveau : la sociologie de la laïcité en France.

Il se conclura par une étude sociologique des formes prises par la gestion du pluralisme religieux en France, dans le cadre d'une République laïque, que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

Plan :

- Laïcisation et sécularisation en France et dans le monde (XIXe-XXIe siècles).
- Etudier les religions : de l'approche confessionnelle à l'approche académique laïque, les différentes écoles et leurs enjeux.
- Les différents champs de la sociologie des religions (sociologie du catholicisme et des minorités religieuses et/ou philosophiques).
- Sociologie de la laïcité ou la laïcité prise comme objet d'études : le débat entre les valeurs et les principes juridico-politique.
- Religions et gestion du pluralisme en France et en Outremer de la Révolution à nos jours.

- **Module 3 : Approche culturelle des religions** (15 heures)

Il s'agit à travers ce module de dresser quelques points de convergences et de divergence entre les trois religions monothéistes. Trois axes nous permettront d'aborder ces points :

- 1° Les figures emblématiques telles que les prophètes : Moïse, Ibrahim, Joseph, Marie, Jésus...
- 2° L'image des juifs et des chrétiens dans la bible et le Coran
- 3° Les rites et pratiques

Bloc 2. Institutions de la République française, laïcité et religions (25 heures)

- Aspects théoriques (15 heures) :

I. Régime de séparation

- Rappel historique : gallicanisme, révolution, concordat et loi de 1905
- Définition : neutralité de l'Etat vis-à-vis des croyances et religions, liberté de religion, pluralisme
- Principe juridique : Un principe à valeur constitutionnelle
- Les grandes lois laïques et leur interprétation par le Conseil d'Etat

II. Les valeurs de la République Française

III. Islam et République

A) L'islam en France

- 1) Les Français musulmans : entre intégration, divisions et affirmations identitaires
- 2) L'approche littéraliste, phénomènes de radicalisation

B) L'islam de France

- 1) La volonté de l'Etat d'identifier un interlocuteur
- 2) L'instance de dialogue

- Analyse pratique (10 heures)

L'intervention sera organisée afin de donner aux étudiants des clés pour mieux appréhender les situations impliquant le fait religieux dans leur pratique professionnelle et religieuse. A chaque séance correspondra un thème (l'école, vie et mort, la visibilité, les demandes religieuses, le rapport à la différence) et un objectif pédagogique (savoir utiliser les règles juridiques, enlever le caractère religieux du fait, apprendre à se décentrer, connaître son rapport au conflit, l'ouverture à la différence).

Bloc 3 : Droit et Religion (40 heures) :

- **Module 6 : Libertés fondamentales et droit des religions** (20 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, entre le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'Etat entretient avec ses citoyens comme avec les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence ont su poser, depuis des décennies, le cadre d'un vivre-ensemble à ajuster sans cesse. Les quinze heures consacrées à l'entrecroisement du fait religieux et des libertés fondamentales permettront l'étude de ces ajustements. Nous verrons ainsi à quel point la dimension religieuse traverse la plupart de ces libertés (liberté de conscience, d'expression, d'association, d'entreprendre, d'enseignement, droits à la vie privée et à une vie familiale) et comment la loi et le juge se saisissent des situations concrètes où ces mêmes libertés croisent la liberté religieuse dans notre société (vie humaine, mariage, filiation, école, emploi, entreprise, armée, hospitalisation, prison, funérailles...).

- Module 7 : **Droit privé et religions** (10 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, d'une part entre la religion et le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels. La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'état entretient avec ses citoyens comme les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

- Module 8 : **Droit public et religions** (10 heures)

1. Droit administratif des religions :

Cet enseignement a pour objectifs de savoir définir l'espace public et comprendre les enjeux de la distinction "public/privé", connaître les restrictions apportées à la liberté de religion des agents publics et des usagers du service public, savoir de quels outils juridiques les autorités publiques disposent pour assurer le maintien de la laïcité dans les établissements. Ce cours aborde l'ordre public et les religions (par exemple les manifestations religieuses sur la voie publique).

2. Droit public des cultes :

Cet enseignement développe les normes régissant l'organisation des cultes (régimes des associations culturelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes) et la police des cultes (obligations respectives des autorités publiques et religieuses).

Bloc 4 Géopolitique - Approche de la radicalité (35 heures)

- Module 9 : **Dérives sectaires et indicateurs de basculement** (15 heures)

Ce cours analysera les processus de radicalisation à travers la problématique d'emprise mentale et de dérive sectaire.

- Module 3 : **Géopolitique du Moyen orient et du djihad global** (20 heures)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Responsable pédagogique :

Frantz THILLE, *Professeur agrégé d'Histoire à l'université de Mayotte. Directeur du département Lettres Sciences humaines chargé de mission laïcité.*

Intervenants :

Julien COUARD, *Maître de conférences HDR (habilité à diriger des recherches) en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon*

Guillaume LAUBIES, *Chargé de mission enseignement supérieur*

Frédéric DOREL, *Maître de conférences, directeur adjoint des relations internationales (Centrale Nantes).*

Frantz THILLE *Professeur agrégé d'Histoire à l'université de Mayotte, Directeur du département Lettres Sciences humaines, chargé de mission laïcité, Responsable du DU VRR.*

Pauline VIDAL DELPANQUE *Maître de conférences HDR (habilitée à diriger des recherches en droit public à l'Université de Lille*

Ederm De BARROS *Maître de conférences à l'Université de Mayotte.*

Gestionnaire pédagogique du DU :

Tél. 0269 61 07 62 Poste 343

Vous pouvez joindre le responsable du DU Mr THILLE par mail : frantz.thille@univ-mayotte.fr ou frantzthille@gmail.com (ou par tel au 06 61 48 57 83)